



Les déchets

⇒ *Comment bien trier ses déchets ?*

Souvenons-nous...

Quand les déchets sont déposés dans les bacs de tri, ils sont envoyés dans des centres de tri. Ils sont alors triés, nettoyés et envoyés dans des centres qui en font de nouveaux objets (bouteilles, boîtes...).

Ces déchets sont donc réutilisés, ce qui est plus économique et surtout beaucoup moins polluant pour la planète.

Nous savons que **trier** les déchets est **indispensable** pour en réduire la quantité, et ainsi **réduire l'impact négatif** sur l'environnement.

Mais savez-vous **trier les déchets** de chez vous ?

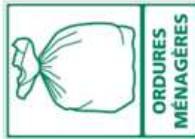
Nous allons le vérifier en lisant les **consignes de tri** de notre commune.

TYPES DE DECHETS

LEUR PLACE



Ordures ménagères : restes de repas et emballages non-recyclables : films plastique, pots de yaourt, mouchoirs, barquette, couches, capsules café, vaisselle cassée...



Bacs à ordures ménagères : à déposer dans un sac poubelle fermé, dans un des nombreux bacs à ordures ménagères installés près de chez vous.



Emballages ménagers recyclables et papiers : bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal, emballages et briques en carton, tous les papiers et magazines.



Bornes de tri jaunes : il suffit de déposer vos déchets recyclables (sans sac plastique) dans une des 449 bornes jaunes du territoire.



Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre.



Bornes de tri vertes : il suffit de déposer vos objets en verre dans une des 349 bornes vertes du territoire.

Attention : la vaisselle, les miroirs sont à jeter avec vos ordures ménagères.



Cartons des commerces : cartons vidés, pliés et sans restes (films bulles, cerclage, etc).



Pour les communes de Cornillon-Confoux, Grans et Miramas : déposer les cartons dans une des 16 bornes rouges.



DECHETS VERTS



ENCOMBRANTS

Déchets verts : feuilles, branches, tous les déchets végétaux issus du jardinage.

Encombrants : meubles, matelas, bicyclette...



DECHETTERIE

À déposer en déchetterie.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, **prenez rdv** au Numéro vert, pour un enlèvement gratuit devant votre domicile, sur la voie publique. Service limité à un rdv de 3m³ par mois.

Numéro vert 0 800 800 424



Autres déchets spécifiques : bois, gravats, ferraille, électroménager, batteries, huile de vidange et de friture, déchets dangereux, ampoules, pneus, piles, textiles...



DECHETTERIE

À déposer en déchetterie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet : www.consignesde.tri.fr

Pour être sûr que tout est bien compris, vous allez à présent devoir **trier ces déchets**, en choisissant à **quel endroit** vous devez les jeter.



Au travail !



Voyons ce que vous avez trouvé.



Voyons ce que vous avez trouvé.



En résumé...

Pour bien trier ses déchets, il faut consulter les consignes de tri de sa commune.

À Miramas, nous avons :

- des containers jaunes pour les plastiques, les métaux, les cartons et les papiers ;
- des containers verts pour le verre ;
- la poubelle classique pour les ordures ménagères qui ne sont pas recyclables ;
- la déchetterie pour les déchets spéciaux (déchets verts, encombrants, électroniques, piles...).

En résumé...

Il est très important de respecter ces consignes, et de trier ses déchets !

Vous savez désormais tout sur les déchets !
Pensez à les réduire au maximum, et à trier !